

**Consultation sur le Projet de territoire suisse: Prise de position de la CdC à l'attention
de l'organisation de projet tripartite – Projet du 13 mai 2011**

Monsieur le Président,

Par courrier du 18 mai 2011, la Conférence des gouvernements cantonaux a invité les gouvernements cantonaux à lui transmettre, si possible jusqu'au 15 juin 2011, toute proposition concrète visant à modifier ou compléter la prise de position modifiée du 13 mai 2011 sur le Projet de territoire suisse (PTS).

Dans son courrier du 29 mars dernier, le gouvernement neuchâtelois communiquait son soutien au projet du février 2011 et transmettait quelques remarques. Il saluait à cette occasion l'effort de synthèse et la qualité du travail effectué.

Sur la forme

Nous regrettons que ce nouveau projet ne dispose pas des mêmes qualités. En effet, d'un document de cinq pages qui se concentrerait sur l'essentiel, et à même de réunir tous les cantons autour d'un consensus minimal, le projet du 13 mai s'est enrichi de très nombreuses remarques, parfois même contradictoires, pour constituer un document de quelques onze pages ! Il est devenu très difficile pour chacun de s'y retrouver et les messages que nous souhaitions transmettre à l'organisation tripartite ne sont plus aussi clairs.

La prise de position ne nous semble pas non plus tenir compte de manière équilibrée de l'avis de tous les cantons, selon ce qui en ressort de l'annexe 3. Les remarques en faveur de l'espace rural et des régions périphériques sont amplement relayées, au contraire des remarques qui concernent l'espace urbain. Il y a lieu de considérer que ceux qui ne se sont pas exprimés sur un point ou un autre du projet du 11 février en soutenaient la teneur. Il eut été utile de mettre en évidence les points de convergence et de divergence, et de distinguer les demandes, des questions en suspens ou des simples commentaires.

En conclusion de ce qui précède, nous souhaiterions que la prise de position soit simplifiée pour ne se concentrer que sur les points prioritaires. Les remarques et les exemples qui ne concernent que quelques cantons, voire un seul, devraient être transmis à l'ARE à travers les prises de positions cantonales et/ou les entités régionales respectives, ou figurer dans une annexe.

Sur le fond

Nous sommes d'avis que la position globalement favorable de la CdC sur le PTS ne ressort pas suffisamment.

Les demandes de compléments et de modifications au PTS ne doivent pas faire perdre de vue les buts généraux auxquels nous souscrivons, à savoir développer durablement les territoires urbanisés, limiter le mitage du territoire et la pression de l'urbanisation sur les paysages et les espaces agricoles, coordonner le développement des infrastructures et le développement territorial; enfin encourager les collaborations et les partenariats au sein des espaces fonctionnels et les réseaux des villes.

Le projet de territoire suisse reste un document très important pour la poursuite des réflexions et la collaboration tripartite, même si nous souscrivons aux réserves qui sont faites concernant sa portée, en vertu de la LAT et de la répartition des tâches entre les trois niveaux de l'Etat.

Nous ne souscrivons pas aux critiques qui sont faites concernant le réseau des villes, qui n'aurait aucun sens. Notre canton est fortement concerné par ce type de relations et compte bien renforcer les partenariats et les collaborations dans ce domaine à l'avenir. L'appartenance à un réseau de ville n'est pas antinomique à l'intégration à un ou plusieurs espaces fonctionnels. L'ensemble forme des territoires d'action complexes et intéressants. Nous demandons que ces remarques soient supprimées.

Nous demandons également que les remarques faites par notre canton, de même que par les cantons du Jura et de Berne sur les infrastructures existantes et encore nécessaires pour développer un projet de territoire polycentrique, équilibré et équitable, et maîtriser durablement la mobilité en Suisse, soit reprises et consolidées dans la prise de position finale.

Vous trouverez nos remarques de détail en annexe de la présente, en vue de la finalisation du projet du 13 mai 2011.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à cette affaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 15 juin 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND

Considérations générales, 3^{ème} paragraphe, 3^{ème} ligne: incombe plutôt que ressortit.

Chapitre 1 : Une politique territoriale placée sous le signe de la continuité et de l'innovation

Compléter l'avant-dernière phrase : [Il manque notamment des propos sur la croissance de la population et de l'emploi prévue et de ses conséquences sur le territoire], en particulier en ce qui concerne la création de logements et la mise à disposition de surfaces pour les activités.

Chapitre 2 : Objectifs

2.2 Ménager les ressources naturelles

La 2^{ème} phrase doit être scindée en deux.

OK. Nous sommes également favorables à renoncer à postuler la société à 2000 watts dans le cadre du Projet de Territoire.

2.3 Gérer la mobilité

1^{er} §, 3^{ème} ligne : le terme méthodologique nous semble préférable à méthodique.

1^{er} §, 8^{ème} ligne : remplacer: va trop loin par n'est pas pertinent.

2^{ème} paragraphe : la remarque du Jura concernant les infrastructures existantes (cf. annexe 3) n'a pas été prise en compte. Elle rejoint également celle faite par le canton de Neuchâtel dans son courrier du 29 mars, et la position de la CGSO. **Nous demandons que ce point soit renforcé.**

3^{ème} paragraphe : La 2^{ème} phrase est ambiguë: l'équilibre entre lieu de travail et lieu d'habitation ne peut pas / ne doit pas contribuer à renforcer l'espace rural partout. Nous proposons de remplacer l'espace rural par : chacun des espaces fonctionnels.

2.4 Renforcer la compétitivité

1^{er} paragraphe : La vision de l'espace rural n'est pas claire dans la prise de position. Qu'entend-on par "Les conditions-cadres ne sont pas identiques dans l'espace urbain et dans l'espace rural".

A notre sens, dans chacun des territoires d'action et espaces fonctionnels de ce pays, il y a des espaces urbains et ruraux, et la plupart du temps ils sont imbriqués et interdépendants. Il y a lieu de renforcer leur collaboration en termes de fonctions complémentaires, sans viser le "tout partout".

2^{ème} paragraphe : Nous proposons de remplacer "aussi doté" par identifié: Les gouvernements cantonaux jugent central que chaque espace soit identifié sous l'angle de fonctions économiques de base, en plus de fonctions complémentaires ...

En effet, il ne s'agit pas tant de réclamer une quelconque dotation que de faire reconnaître ce qui existe. Cet aspect est patent en ce qui concerne les fonctions économiques de l'Arc Jurassien.

2.5 Faire preuve de solidarité

2^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne, citation: la phrase n'est pas compréhensible : "Toutefois, tous les territoires d'action doivent au final être traités à égalité et – espace urbains comme espaces ruraux – satisfaits."

Nous proposons de remplacer égalité par équité, ou par de manière équitable.

Chapitre 3 : Stratégies générales

3.2 Maintenir la compétitivité et le développement polycentrique

1^{er} paragraphe, 4^{ème} phrase et suivante : **Nous demandons de biffer les phrases**: "Il convient de renoncer à mentionner les réseaux de villes. Ceux-ci sont souvent en contradiction avec les espaces fonctionnels et n'ont guère de sens. Il convient bien plutôt de coopérer à l'avenir au sein des espaces fonctionnels. Les réseaux de villes ne sont pas non plus logiques".

L'exemple qui suit n'apporte rien non plus et **doit être supprimé** : Il existe ainsi un réseau de Coire qui va jusqu'à Wil, ...de même que la phrase conclusive: Ceci contredit les réalités effectives de la Suisse d'aujourd'hui. En outre la représentation sur la carte est aussi trop centralisatrice.

Notre canton souhaite que les réseaux de villes de l'Arc jurassien soient maintenus, à la fois comme concept et sur la cartographie.

3.3 Développer durablement les territoires urbanisés

Cette partie de la prise de position doit être simplifiée et la cohérence des propos doit être renforcée.

1^{er} paragraphe : Nous n'appuyons pas la demande de remplacer le terme qualité urbaine par qualité des constructions des villes et des localités. En sus, cela ne joue pas avec le reste de la phrase du PTS et travestit le sens. "Qualité urbaine" est un terme générique largement répandu et compréhensible du grand public. Nous souscrivons à l'avis du canton de Bâle sur ce point (annexe 3). Au besoin, remplacer par qualité urbanistique.

2^{ème} paragraphe : Nous sommes réservés sur les aspects complémentaires suggérés (liste), notamment les points:

- Urbanisation qualitative dans les espaces ruraux.
- Changement climatique et ses conséquences sur le développement urbain.
- Espaces de vie pour enfants et familles propices au développement.

En effet, nous sommes d'avis que PTS ne peut / ne doit pas tout traiter. D'une certaine manière ces points nous semblent implicitement compris dans le document.

3^{ème} paragraphe : **supprimer l'expression**: l'espace rural a toutefois mené en comparaison "une existence de petite fille qui fait tapisserie" pour ce qui est des mesures relatives au personnel et aux instruments.

En sus, nous ne partageons pas complètement le propos, même si, en effet, il y a lieu d'accorder davantage d'importance et de moyens aux projets dans l'espace rural et l'espace périurbain, vu les enjeux en présence et la pression sur ces espaces.

3.4 Préserver l'atout de la diversité paysagère

Le 1^{er} paragraphe va trop loin dans le détail. **A simplifier**

2^{ème} paragraphe : la phrase proposée est ambiguë en regard des buts généraux du PTS et doit être précisée: "Il convient par ailleurs d'ajouter à la stratégie des propos concrets sur le développement urbain de tous les espaces. Il n'est pas admissible que, par exemple, rien ne soit dit de l'urbanisation dans les grands espaces agricoles ou les paysages ruraux (uniquement à la légende de la carte n° 2). Ce sont justement ces territoires qui présentent encore de grandes zones à bâtir non construites."

Si ce dernier point nous semble incontestable, il y a lieu de relever que toutes ces zones ne sont pas forcément bien localisées, alors qu'il manque déjà ou qu'il manquera vraisemblablement des surfaces à bâtir dans d'autres secteurs.

Le PTS devrait insister sur les enjeux majeurs concernant les zones à bâtir et la création de logements ces dix à quinze prochaines années et évoquer les éventuels mécanismes d'échanges et de compensation à mettre en place.

Nous demandons que cette partie soit clarifiée et proposons que la CdC invite l'organisation tripartite à poursuivre ses réflexions dans le domaine des zones à bâtir.

Nous souscrivons aux suggestions quant aux compléments à apporter à la carte n° 2.

Le dernier paragraphe : [Dans la mesure où la subdivision territoriale est aussi... , jusqu'à chiffre 3)] **peut être supprimé**. Ce commentaire n'apporte rien à la prise de position.

3.5 Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial

Nous souscrivons à l'idée d'un minimum standard concernant les chaînes de transports.

Il y a lieu d'affirmer que le retard pris dans certaines régions dans la réalisation des infrastructures de transport nationales et régionales, pourtant indispensables pour la compétitivité de leur économie et un développement territorial polycentrique, n'est pas acceptable. **A compléter**.

3^{ème} paragraphe : "combat contre l'éviction" n'est pas clair.

4^{ème} paragraphe : idem concernant : tout cela n'est pas clair et n'est en partie pas non plus séparé.

3.6 Coordonner l'approvisionnement énergétique

2^{ème} paragraphe : proposer le terme d'énergies renouvelables, plutôt qu'"alternatives".

3^{ème} paragraphe : Nous ne sommes pas favorables à focaliser spécifiquement sur l'énergie hydraulique. Nous prônons la complémentarité des énergies renouvelables.

3.7 Coordonner le PTS et les visions du développement européen.

1^{er} paragraphe : Le texte est trop long Il n'y a pas lieu de s'acharner sur les difficultés de coordination à ce stade. Nous souscrivons à l'idée que la carte n° 4 n'est pas encore aboutie.

Chapitre 4 : Pour un renforcement des territoires d'action

Le 2^{ème} paragraphe n'est pas clair (phrase soulignée) : "comme un tout ou sous-territoires, et avec l'étranger".

3^{ème} paragraphe : Supprimer les exemples dès la 2^{ème} phrase (spécifique à la région de Zürich). Le même type de remarque aurait pu être fait pour le Réseau urbain Neuchâtelois, etc. Nous pensons qu'il faut rester général.

Chapitre 5 : Stratégies générales

5.1 Recommandations à l'adresse des trois niveaux de l'Etat

3^{ème} paragraphe : "L'importance du plan directeur cantonal doit être mise en évidence...", plutôt que devrait.

5^{ème} paragraphe : remplacer "excitants" par existants.

5.2 Recommandations à l'adresse de la Confédération

1^{er} paragraphe : remplacer "ressortit" par incombe.

3^{ème} paragraphe : "L'évaluation et l'examen des plans directeurs cantonaux ne peuvent se réduire uniquement à la prise en considération du Projet de territoire Suisse." En ce qui nous concerne, cela nous semblait aller de soi.

Neuchâtel, le 15 juin 2011